



LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES, OUTILS DE GOUVERNANCE ET INSTRUMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Michel A. Bouchard, PhD

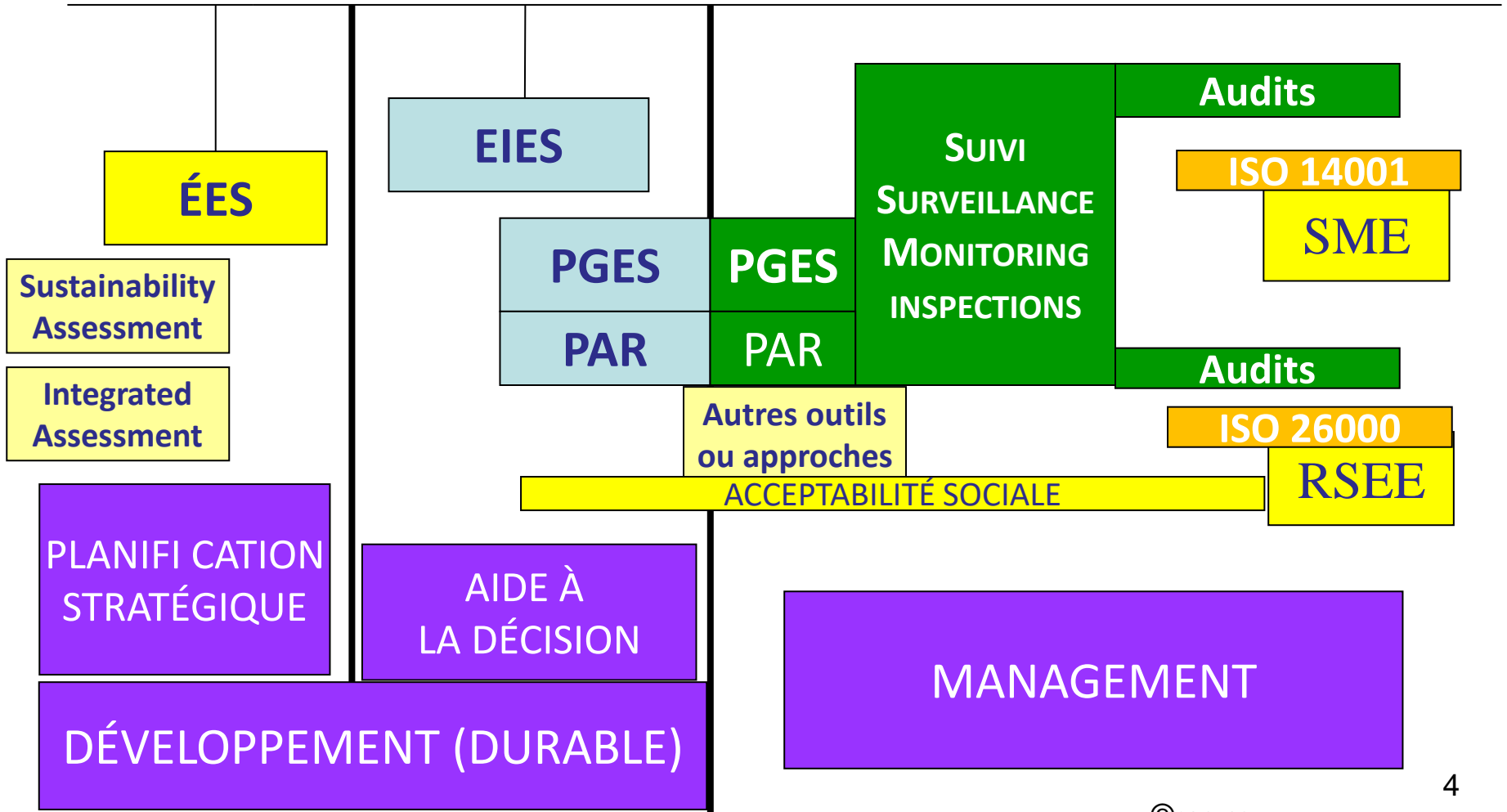
**Mise à niveau des concepts et de la terminologie et
revue des principes**

**UNE PANOPLIE D'OUTILS
DE GOUVERNANCE
ENVIRONNEMENTALE**

OUTILS DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

LE PLANIFIÉ

LE BÂTI

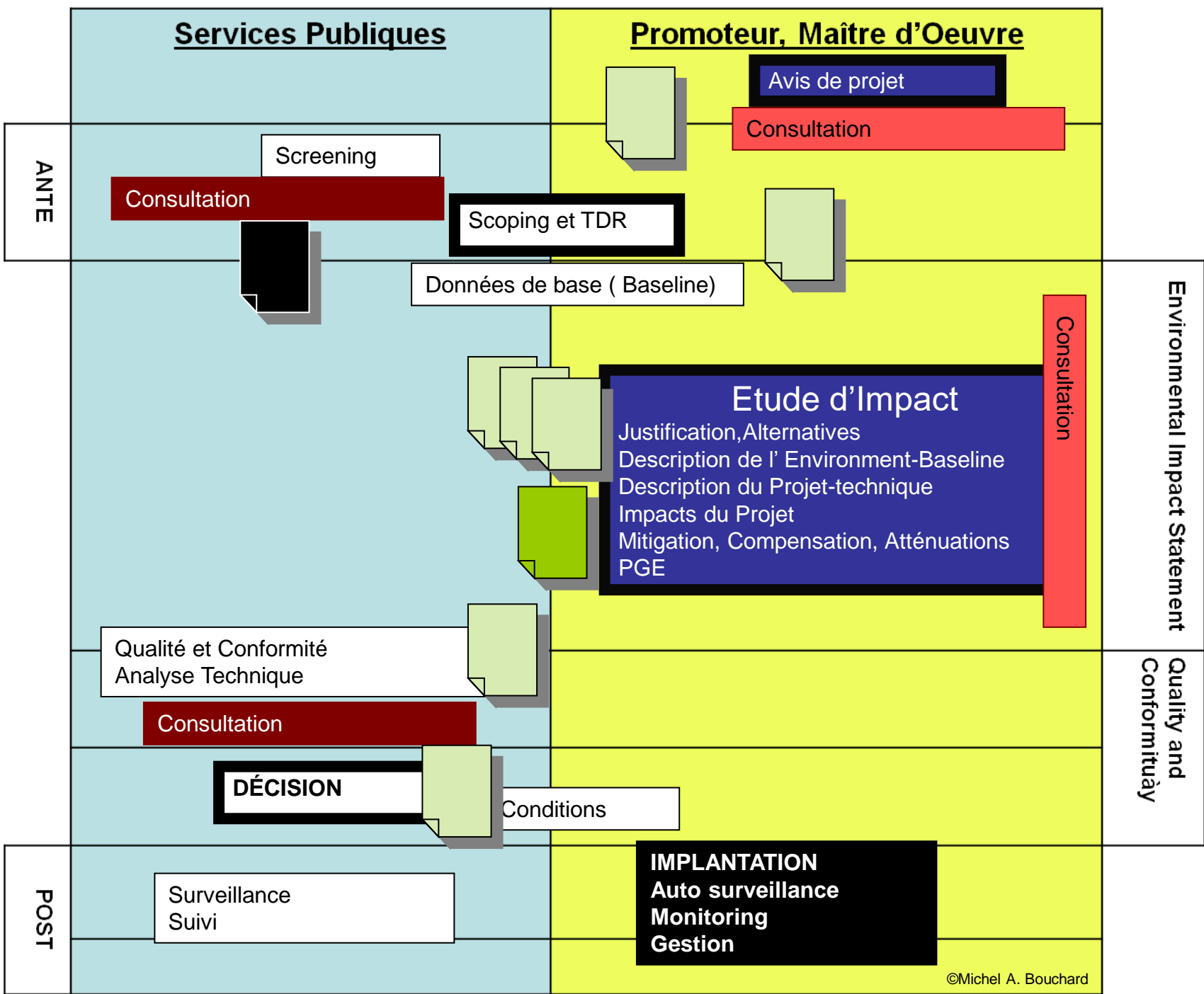


**L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
PEUT S'EFFECTUER DANS UN CONTEXTE
STATUTAIRE (ÉTATIQUE)
OU DE FAÇON
CONTINGENTE (NON ÉTATIQUE)**

**LE CONTEXTE STATUTAIRE EST DE TYPE
« COMMAND AND CONTROL » (RÉGLEMENTAIRE)
ET S'APPLIQUE LORSQUE L'ÉE EST REQUISE PAR UNE
AUTORITÉ ADMINISTRATIVE EN VERTU D'UNE LOI OU
TOUT AUTRE INSTRUMENT LÉGAL**

**L'ÉVALUATION CONTINGENTE EST DE TYPE
« PRESSURE AND INCENTIVE »
ET S'APPLIQUE LORSQUE L'ÉE EST REQUISE PAR UNE
INSTITUTION FINANCIÈRE, UN PRÊTEUR, UN BAILLEUR,
UN INVESTISSEUR, LE MARCHÉ OU LA « PRESSION
SOCIALE »**

CONTEXTE ÉTATIQUE
PROCESSUS-TYPE



Services Publiques

Promoteur, Maître d'Oeuvre

Avis de projet

Consultation



Services Publiques

Promoteur, Maître d'Oeuvre

ANTE

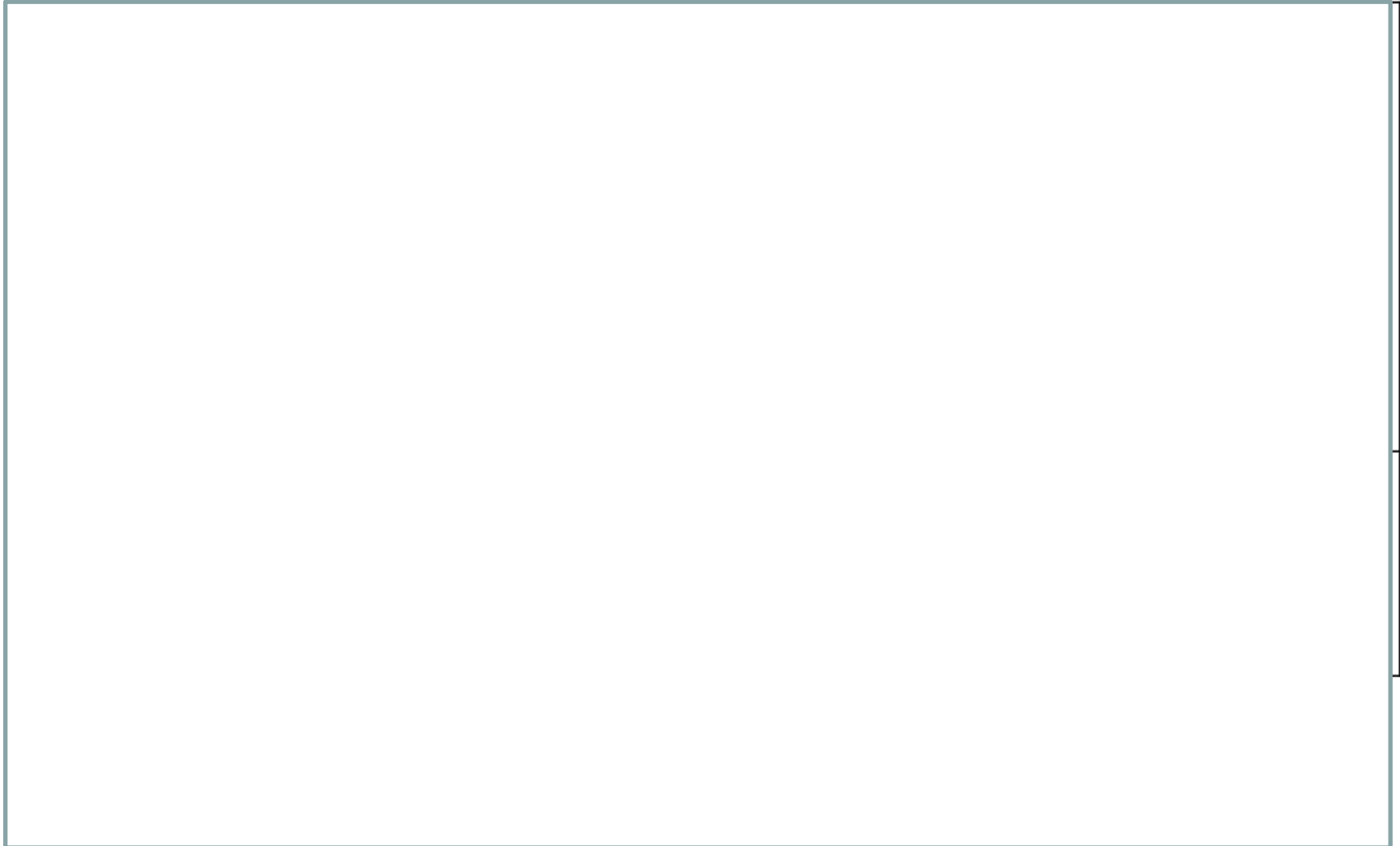
Screening

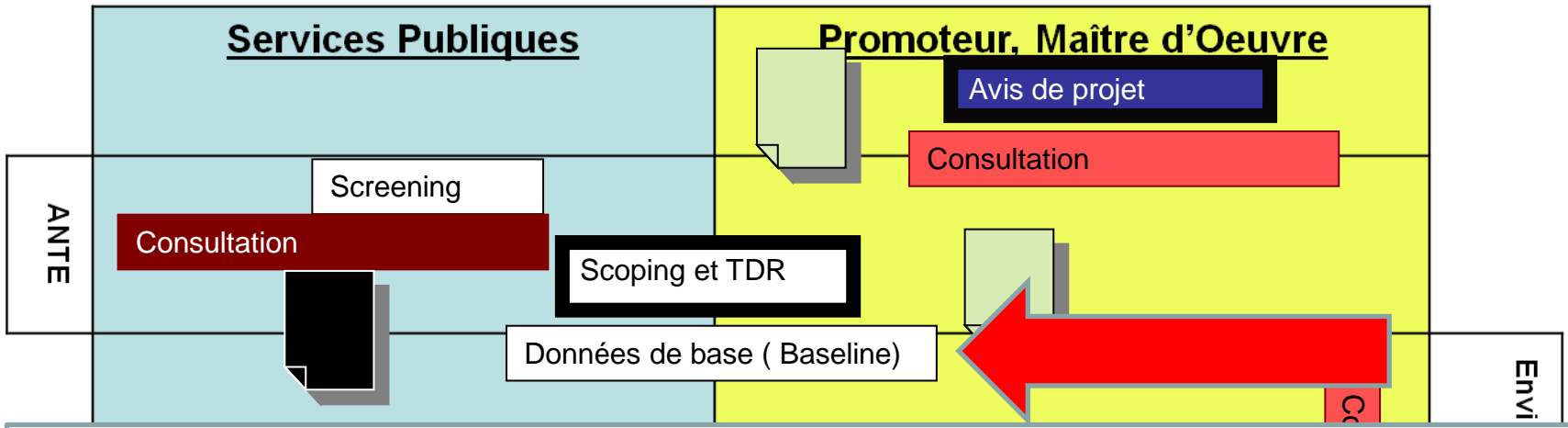
Consultation

Scoping et TDR

Avis de projet

Consultation





Services Publics

Promoteur, Maître d'Oeuvre

ANTE

Screening
Consultation

Scoping et TDR

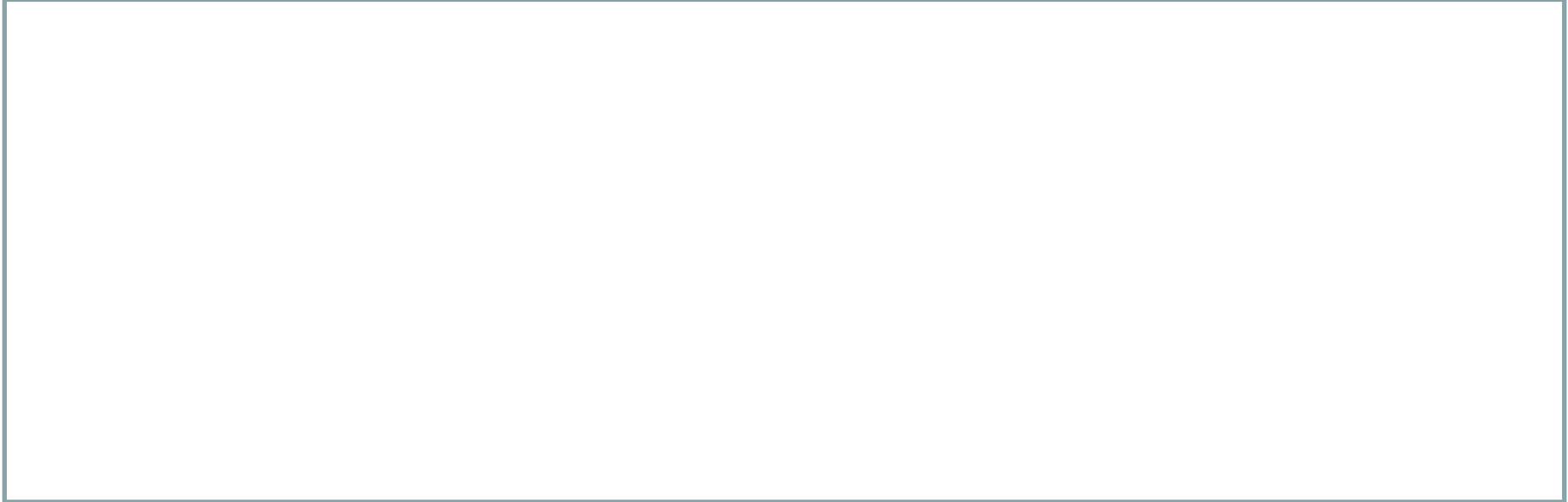
Données de base (Baseline)

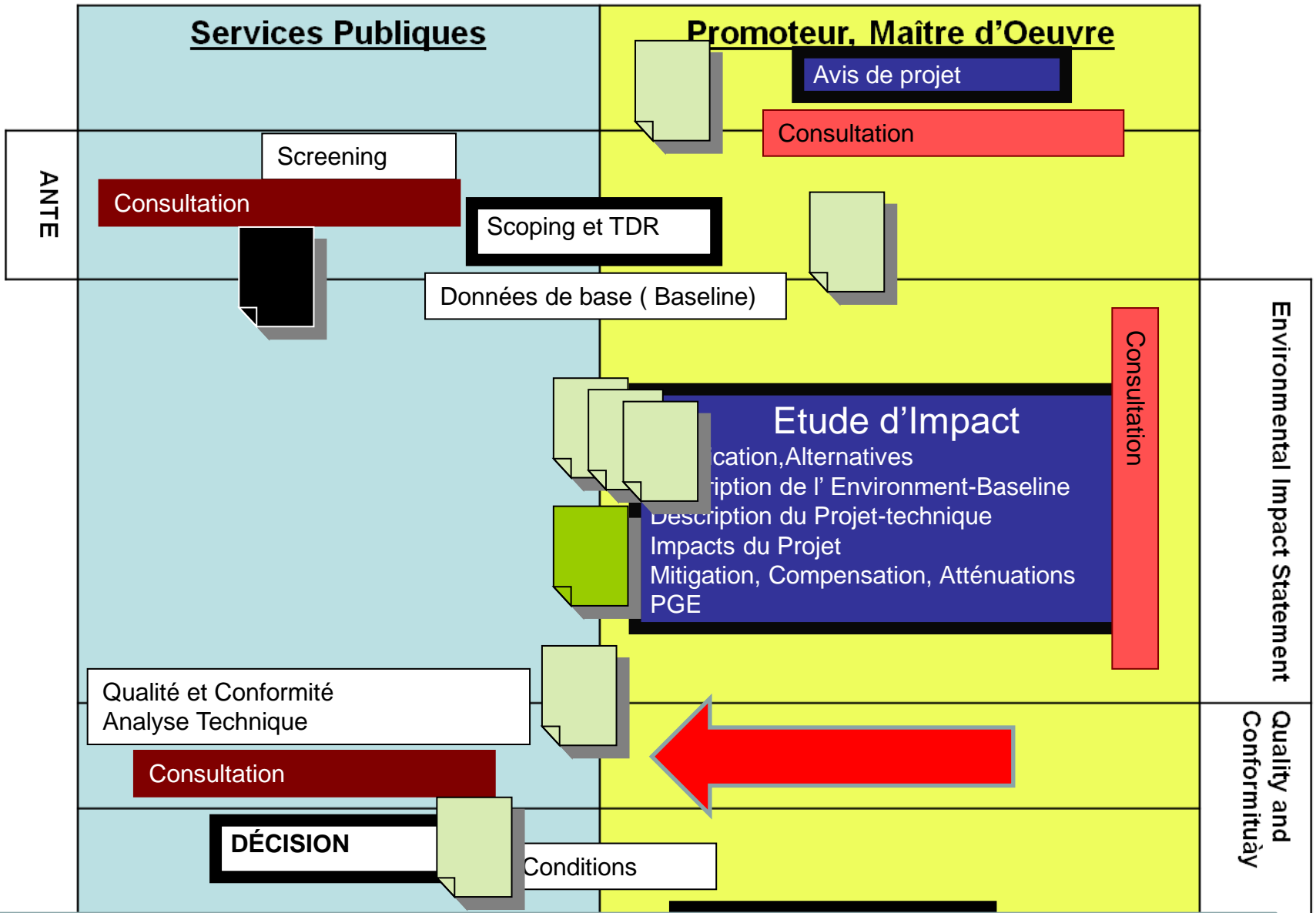
Avis de projet
Consultation

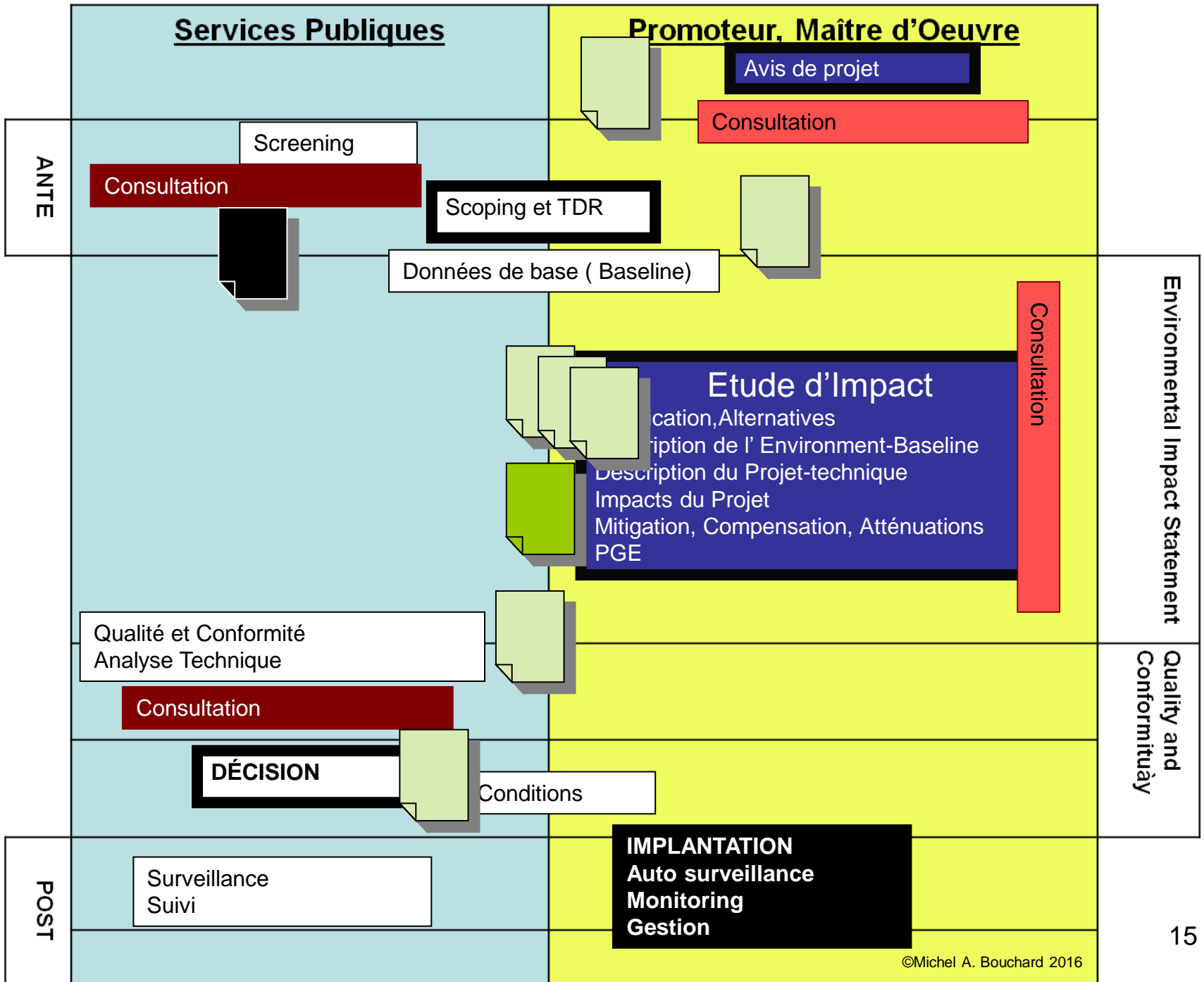
Etude d'Impact
Identification, Alternatives
Description de l' Environment-Baseline
Description du Projet-technique
Impacts du Projet
Mitigation, Compensation, Atténuations
PGE

Consultation

Environment
Impact Statement





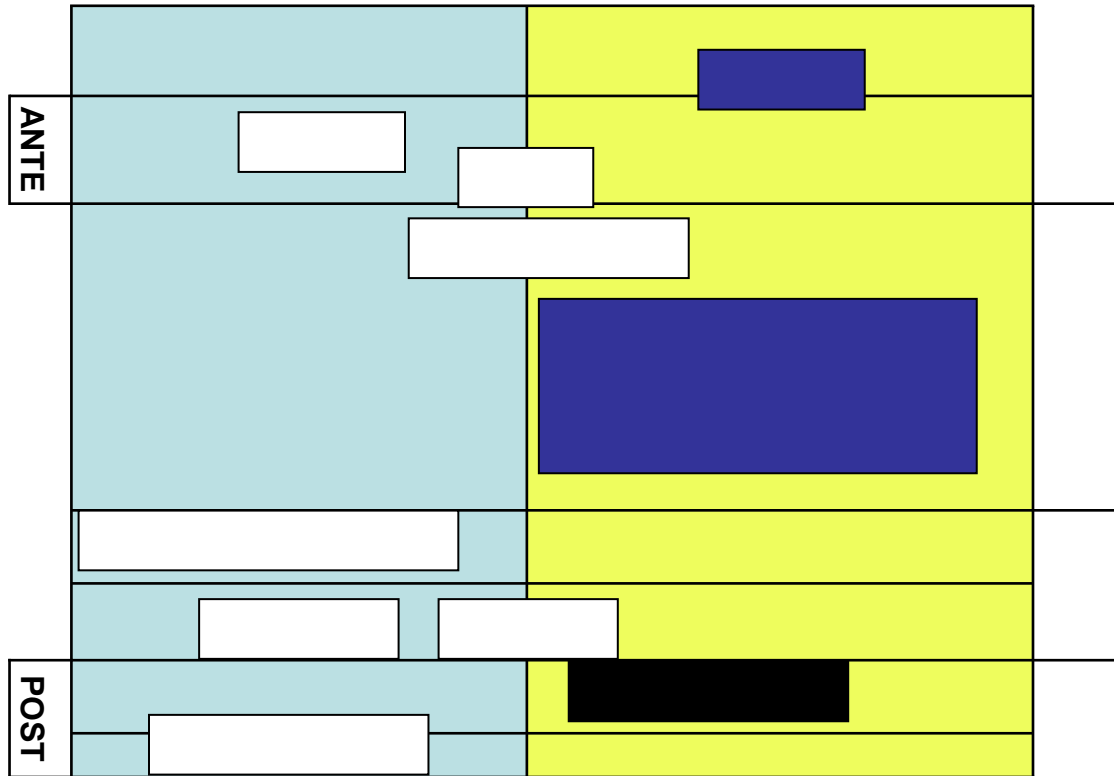


Quels en sont les caractéristiques?

- 1. CARACTÈRE SYSTÉMATIQUE, LÉGAL ET FORMEL**
- 2. DEUX "MONDES" AUX RESPONSABILITÉS CONTRASTÉES, CELUI DE L'ÉTAT ET CELUI DE L'ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT (LE PROMOTEUR OU LE PÉTITIONNAIRE)**
- 3. LA FINALITÉ EST LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU SON ÉQUIVALENT (« PERMITTING PROCESS »)**
- 4. LA VALIDATION DU PROCESSUS EST ESSENTIELLEMENT DU RESSORT DE L'ÉTAT ET ACCESSOIREMENT DU PUBLIC OU DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (CONSULTATION)**
- 5. LES RESPONSABILITÉS DU CONTRÔLE ET DU SUIVI SONT PARTAGÉES ENTRE L'ÉTAT (CONTRÔLE) ET L'ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT (OBLIGATION)**

**TOUJOURS DANS LE CONTEXTE ÉTATIQUE
IL PEUT ET DOIT Y AVOIR (ET IL Y A DE PLUS EN PLUS)
UN NIVEAU STRATÉGIQUE D'ÉVALUATION
EN AMONT DES PROJETS**

ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES



EX-POST ou
POST-
DÉCISION

POST PROJET

Quels en sont les caractéristiques?

- 1. CARACTÈRE SYSTÉMATIQUE, LÉGAL ET FORMEL**
- 2. UN SEUL MONDE: L'ÉTAT**
- 3. LA FINALITÉ EST LA PLANIFICATION ET NON LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS (« NON PERMITTING PROCESS »)**
- 4. LA VALIDATION DU PROCESSUS EST INTERNE À L'ÉTAT (ET PAR LA VOIE DE LA CONSULTATION PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE)**
- 5. PAS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI FORMELS COMME TEL.**

**L'ÉVALUATION CONTINGENTE EST DE TYPE
« PRESSURE AND INCENTIVE »
ET S'APPLIQUE LORSQUE L'ÉE EST REQUISE PAR UNE
INSTITUTION FINANCIÈRE, UN PRÊTEUR, UN BAILLEUR,
UN INVESTISSEUR, LE MARCHÉ OU LA « PRESSION
SOCIALE »**

PRESSIONS LIÉES AU FINANCEMENT

- 1. BAILLEUR MULTILATÉRAL OU BILATÉRAL FINANCE L'ÉTAT QUI PILOTE UN PROJET OU DÉVELOPPE UN PROGRAMME, SOUS FORME DE PRÊT CONCESSIONNEL OU DE DON**
- 2. BAILLEUR MULTILATÉRAL FINANCE UNE ENTREPRISE QUI DÉVELOPPE UN PROJET, SOUS FORME DE PRÊT**
- 3. BAILLEUR MULTILATÉRAL OU BILATÉRAL FINANCE UNE BANQUE COMMERCIALE AUX FINS DE SUPPORTER DES PME, SOUS FORME DE LIGNE DE CRÉDIT**

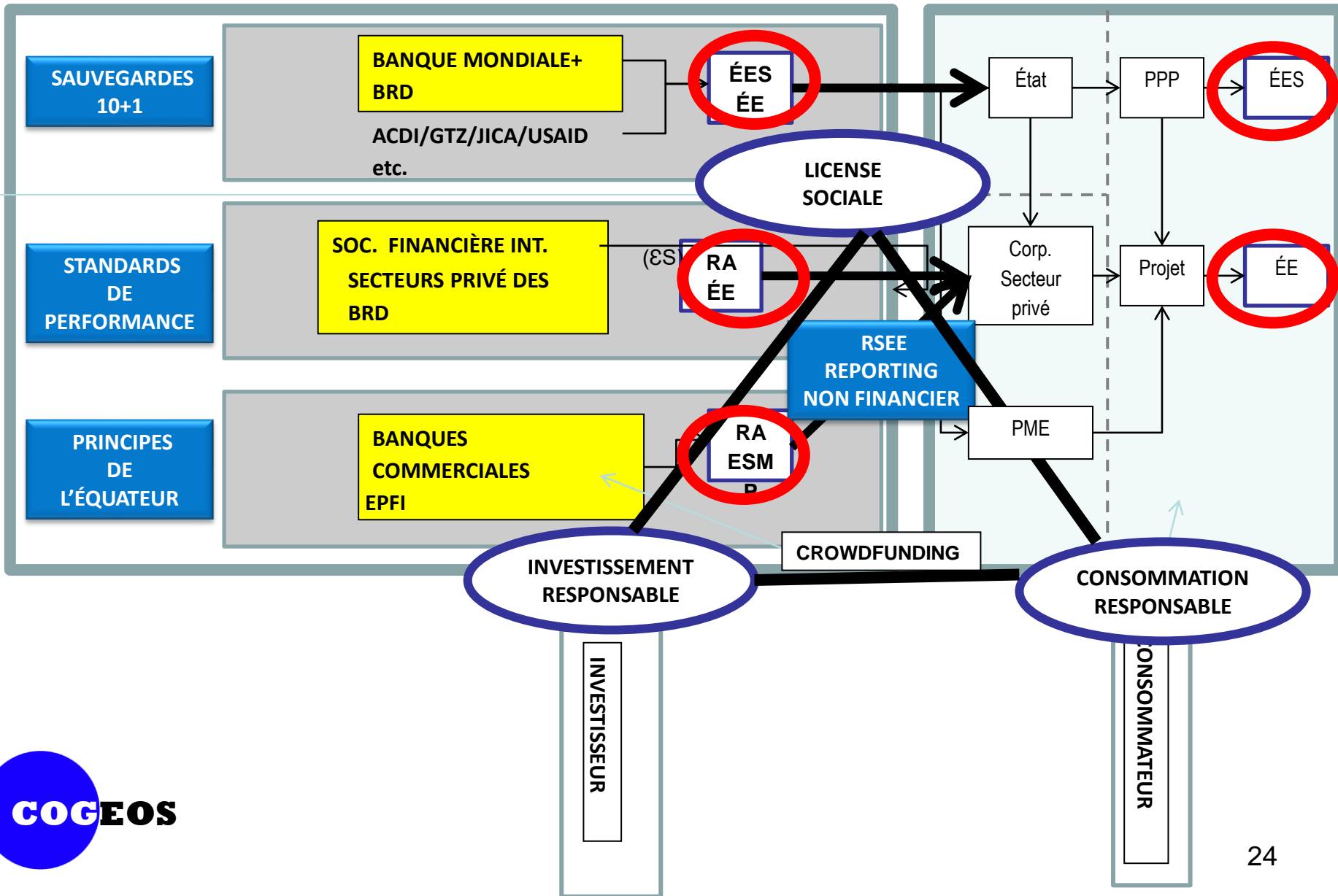
- 4. BANQUES COMMERCIALES, EN CONSORTIUM FINANCENT UNE ENTREPRISE (UN PROJET), SOUS FORME DE PRÊT OU DE PARTICIPATION AU CAPITAL**
- 5. TRUSTS ET GROUPEMENTS FINANCENT UNE ENTREPRISE (UN PROJET) SOUS FORME D'INVESTISSEMENT**
- 6. ENTREPRISE (OU ÉTAT) SE FINANCE SUR APPEL À L'ÉPARGNE PUBLIC (BOURSE, OBLIGATIONS, STOCK MARKET)**
- 7. FINANCEMENT PROPRE: ENTREPRISE FINANCE SON PROJET SUR SES LIQUIDITÉS (CASH FLOW)**

PRESSIONS SOCIALES

- 1. INVESTISSEURS « RESPONSABLES »**
- 2. CLIENTÈLE « RESPONSABLE »**
- 3. IMAGE CORPORATIVE ET COMPÉTITIVITÉ**
- 4. RÉSEAUX SOCIAUX**

PRESSURE & INCENTIVE € / \$

COMMAND & CONTROL



Quels en sont les caractéristiques?

- 1. CARACTÈRE SYSTÉMATIQUE MAIS QUI RELÈVE DE L'AUTORÉGLÉMENTATION OU DU VOLONTARIAT**
- 2. DEUX « MONDES »; LE DÉVELOPPEUR ET SON « BANQUIER »**
- 3. LA FINALITÉ N'EST PAS LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UNE AUTORISATION (« NON PERMITTING PROCESS ») MAIS ESSENTIELLEMENT UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT**
- 4. LA VALIDATION DU PROCESSUS EST ESSENTIELLEMENT DU RESSORT DU « BANQUIER » (AUCUN RECOURS LÉGAL OU ADMINISTRATIF)**
- 5. RESPONSABILITÉS DU CONTRÔLE ET DU SUIVI SONT DÉVOLUES À L'EMPRUNTEUR (« COVENANTS »)**

License sociale?

- 1. CARACTÈRE NON SYSTÉMATIQUE , NON RÉGLEMENTAIRE;
RELÈVE DE CRITÈRES PRÉSENTEMENT FLOUES**
- 2. DEUX « MONDES »; LE DÉVELOPPEUR ET LA « SOCIÉTÉ »
(ESSENTIELLEMENT LES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES)**
- 3. LA FINALITÉ N'EST PAS LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU
D'UNE AUTORISATION (« NON PERMITTING PROCESS ») MAIS
L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DURABLE**
- 4. LA VALIDATION DU PROCESSUS (LA « LICENSE ») REPOSE
BEAUCOUP SUR LA CONSULTATION ET LA CONCERTATION**